



**SIEPEA
DU PAYS
DE GLANE**

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur
le Syndicat Intercommunal Enfance, Petite Enfance et Adolescence du Pays de Glane
sans jamais oser le demander...

2024

03.

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

04.

ORGANIGRAMME

05.

PÔLE ADMINISTRATIF

- Instances syndicales
- Ressources humaines
- Finances - Budget principal
- Finances - Budget annexe
- Marchés publics
- Travaux
- Subventions d'investissements

17.

PÔLE TECHNIQUE

- Entretien
- Restauration

18.

PÔLE PETITE ENFANCE

18. **Relais Petite Enfance « Am stram gram »**

- Fonctionnement et fréquentation
- Activités proposées
- Autres informations

21. **Crèche « Malices et chocolat »**

- Fréquentation
- Instruction des demandes d'accueil
- Activités notables
- Autres informations

26.

PÔLE ENFANCE

26. **Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Les zinzin'supportables »**

- Fréquentation - Mercredis
- Fréquentation - Vacances scolaires
- Labellisation plan mercredi
- Activités
- Autres informations

34. **Temps d'Activités Périscolaires**

- Informations générales
- Partenariat CAF



Nathalie FONTAINE
Présidente du SIEPEA du Pays de Glane

Vous allez découvrir le rapport d'activité 2024 du SIEPEA qui a été élaboré par les services du syndicat.

Vous pourrez constater la bonne santé financière de notre établissement public avec un excédent de fonctionnement de plus de 47 000 euros et la bonne gestion de toutes les structures avec une fréquentation en hausse.

L'année 2024 a été une année exceptionnelle avec l'achèvement des travaux du Pôle Enfance Intercommunal (PEI), les déménagements et l'ouverture échelonnée de juillet à septembre 2024 de toutes les structures. Nous avons assumé cette charge de travail complémentaire tout en assurant la continuité de service, en fermant les structures le moins possible, et réalisé ainsi un bilan d'activité de très bonne facture, comme vous en conviendrez certainement à la fin de la lecture de ce rapport.

Le SIEPEA a désormais plus de 20 ans, il a été créé grâce à la volonté d'élus visionnaires qui ont su mettre en commun leurs compétences, leurs savoir-faire et leurs moyens au profit de l'intérêt commun du territoire. Il s'inscrit dans une démarche de service public de qualité pour les familles avec une politique de l'enfance et de la petite enfance de grande ambition portée vers l'avenir. Il est un parfait exemple d'intercommunalité qui fédère plusieurs communes autour d'un projet collectif au service de la population et qui rend ce territoire de plus en plus attractif.

Je profite de ce mot pour remercier tous les agents de la crèche, de l'ALSH, de l'entretien, du pôle administratif, animatrice du RPE, directrices adjointes, directrices et directeur pour leur dévouement et leur professionnalisme. Cet excellent rapport d'activité est leur réussite à eux.

Fin 2024, le SIEPEA du Pays de Glane compte 32 agents permanents répartis en quatre pôles :

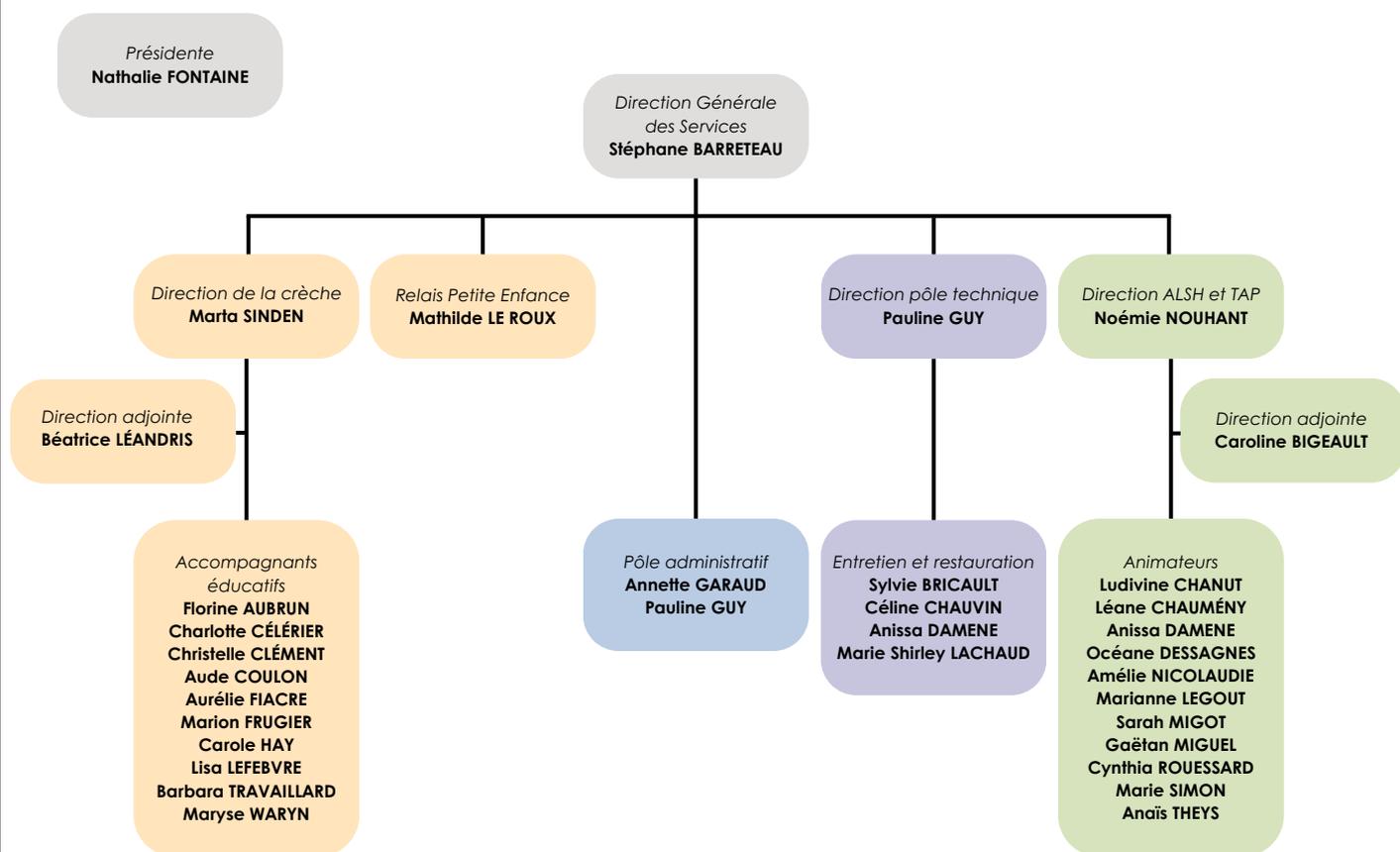
Le pôle administratif comprend les agents qui assurent des missions de secrétariat, de gestion des ressources humaines, finances, marchés publics, etc., et la direction générale de services.

Le pôle technique regroupe les agents chargés de l'organisation de la restauration et de l'entretien des locaux sous l'autorité d'une directrice.

Le pôle petite enfance est composé de deux structures : le Relais Petite Enfance animé par une personne, et la crèche où interviennent 10 agents sous l'autorité d'une directrice et d'une adjointe.

Le pôle enfance est composé d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement et de Temps d'Activités Périscolaires, il compte 11 personnes sous l'autorité d'une directrice et d'une adjointe.

Organigramme hiérarchique des services fin 2024



Composition du comité syndical du SIEPEA fin 2024 :

Membres titulaires : Mme Nathalie FONTAINE, Présidente (Peyrilhac), M. Thierry LACHAISE, 1er Vice-Président (Saint-Gence), M. Philippe MAZIÈRE, 2ème Vice-Président (Veyrac), Mme Catherine CASIMIR, 3ème Vice-Présidente (Nieul), Mme Cécile FOUGERAS (Saint-Gence), Mme Charlotte GUÉRET (Veyrac), Mme Cécile LAGRANGE (Peyrilhac), Mme Gabrielle LAVILLARD (Nieul)

Membres suppléants : Mme Véronique BARINOTTO (Saint-Gence), Mme Nathalie BRUYÈRE (Nieul), Mme Émilie CHAUCHET (Nieul), M. Philippe DELACHAIR (Veyrac), M. Mathieu MEYZE (Saint-Gence), Mme Sandrine REIX (Peyrilhac), M. Jérémy ROUX (Peyrilhac), Mme Sandrine SAVARY (Veyrac)



INSTANCES SYNDICALES

Le comité syndical s'est réuni à 7 reprises (1 fois à Nieul, 2 fois à Peyrilhac, 1 fois à Saint-Gence, 1 fois à Veyrac, et 2 fois au SIEPEA pour les séances d'octobre et de décembre 2024).

Il a adopté en tout 44 délibérations :

- 3 dans le domaine des institutions et de la vie politique ;
- 5 dans le domaine de la commande publique ;
- 13 dans le domaine de la fonction publique ;
- 23 dans le domaine des finances locales.

Le bureau, composé de la Présidente et des trois Vice-Présidents du SIEPEA, s'est réuni 22 fois pour déterminer les grandes orientations qui ont ensuite été portées au débat en comité syndical.

La commission finances s'est réunie deux fois, et les commissions ressources humaines et communication se sont réunies une fois chacune. Elles ont produit des travaux préparatoires sur des affaires qui ont été délibérées en comité syndical.

Enfin, la commission « Projet nouvelle structure » n'a plus eu à se réunir dans la mesure où le motif pour lequel elle avait été créée en 2021, à savoir le projet de construction du pôle enfance intercommunal, a trouvé son achèvement en 2024. Elle a été dissoute par délibération en octobre 2024.

LE CHIFFRE

44

C'est le nombre de délibérations adoptées par le comité syndical en 2024

RESSOURCES HUMAINES

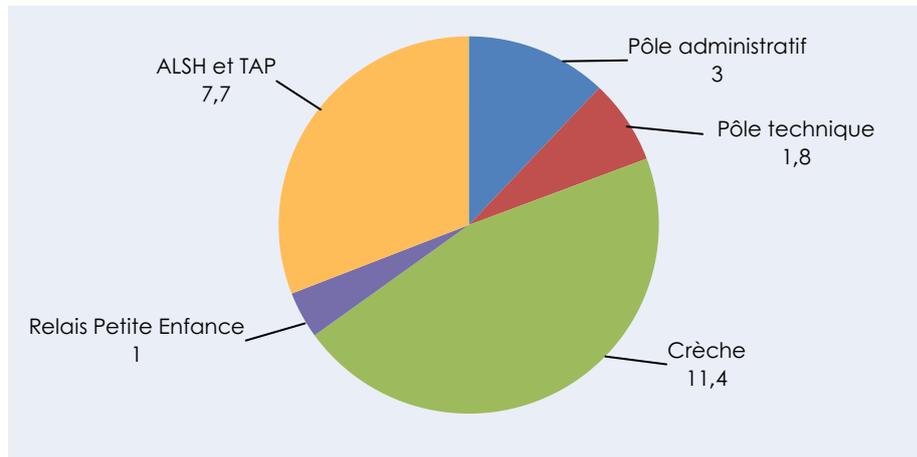
Au 31 décembre 2024, parmi les 32 agents permanents, 15 étaient sous statut de la fonction publique territoriale, 2 en contrat à durée indéterminée, et 15 en contrat à durée déterminée.

L'effectif global a augmenté par rapport à fin 2023 (+ 5 agents), pour faire face à la prise en charge des enfants de la commune de Nieul et à l'entretien des nouveaux locaux.

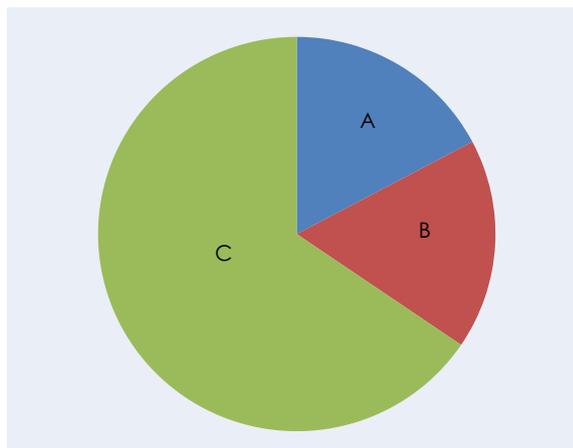
La crèche a ainsi reçu le renfort de 2 personnes, l'ALSH et les TAP ont été renforcés par 3 personnes. Les agents à vocation technique, chargés de la restauration et de l'entretien des locaux, ont été regroupés au sein d'un pôle technique créé dans l'organigramme. Ils sont tous désormais susceptibles d'assurer leurs missions pour l'ensemble des structures du SIEPEA.

Outre l'arrivée de nouveaux agents, l'ALSH et les TAP ont connu un important renouvellement de l'équipe avec plusieurs départs en fin de contrats à durée déterminée et le recrutement de nouvelles personnes qui ont pris la suite.

Répartition des agents au sein de chaque service en Équivalents Temps Plein (ETP)



Répartition des emplois selon les catégories de la fonction publique



Parmi le personnel permanent, la répartition des agents par catégories est de 65,5 % en catégorie C, 17,25 % en catégorie B et de 17,25 % en catégorie A. La proportion en catégories A et B est relativement élevée de par la nature des emplois occupés. Le cadre d'emploi le plus représenté reste celui des adjoints d'animation (catégorie C) avec 52 % de l'effectif des agents permanents.

Globalement, les effectifs ne sont pas paritaires : on compte 94 % de femmes et seulement 6 % d'hommes.

L'âge moyen des agents du SIEPEA est d'environ 36,4 ans et constitue, à la faveur des recrutements effectués en 2024, un rajeunissement de presque 5 ans depuis fin 2023.

S'agissant du temps de travail, 80 % des fonctionnaires occupent un poste à temps complet, alors que ce chiffre tombe à 35 % chez les contractuels.

Le taux d'absentéisme global parmi le personnel permanent reste peu élevé, à environ 4 %.

Au niveau des évolutions de carrières, il a été procédé à 1 titularisation au terme d'une année comme stagiaire de la fonction publique territoriale.

Il y a eu 1 avancement de grade après réussite à un concours et 10 avancements d'échelon, ce qui obéit au déroulement automatique de carrières des fonctionnaires.

La revalorisation du SMIC actée fin 2023 est entrée en vigueur le 1er janvier 2024 (1,13 % de hausse). Cela s'est accompagné d'une revalorisation indiciaire de 5 points pour l'ensemble des agents publics à la même date.

Comme en 2022 et 2023, ces événements cumulés ont directement et lourdement pesé sur les charges de personnel. On constate ainsi une augmentation constante de ces charges, qui représentent 78 % des dépenses de fonctionnement du syndicat (voir plus loin le paragraphe relatif aux finances).

En ce qui concerne les formations suivies en 2024, on compte :

- 33 heures au pôle administratif ;
- 12 heures au pôle technique ;
- 68 heures au relais petite enfance ;
- 109 heures à la crèche ;
- 58 heures à l'accueil de loisirs.

Le temps de formation global est en léger recul par rapport au volume de l'année 2023.

FINANCES - BUDGET PRINCIPAL

Principales masses budgétaires 2024

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		0,00		321 625,15		321 625,15
Opérations de l'exercice	1 166 212,11	1 213 805,35	2 301 846,68	1 862 383,87	3 468 058,79	3 076 189,22
Transfert vers budget annexe			101 200,00		101 200,00	
TOTAUX	1 166 212,11	1 213 805,35	2 403 046,68	2 184 009 02	3 569 258,79	3 397 814,37
Résultats de clôture		47 593,24	219 037,66		171 444,42	

L'autofinancement, solde des dépenses et des recettes de fonctionnement avant affectation, s'établit donc à 47 593,24 €.

Après un excédent de 47 081 € constaté fin 2023, on peut noter une stabilité de la situation malgré une année 2024 marquée par de profonds changements avec la mise en service du pôle enfance intercommunal.

En section d'investissement, on constate un déficit de 219 037,66 €.

Après un important excédent en 2023 (321 625 €), le déficit de 2024 s'explique par le décalage entre les fortes sommes dépensées pour la construction du pôle enfance intercommunal, alors que le Fonds de Compensation de la TVA ne sera versé qu'en 2025 et 2026, et par un transfert vers le budget annexe l'année de sa création. Un retour à une situation excédentaire est donc prévu pour les deux exercices à venir.

Il n'y a pas de restes à réaliser en recettes, il s'agit uniquement de dépenses (dépenses engagées non mandatées) d'un montant de 84 372,02 €. Elles correspondent essentiellement à la fin de la mission de maîtrise d'œuvre, à la fin des travaux de serrurerie dans le cadre de la construction du pôle enfance intercommunal, et aux marchés d'équipements dont les factures n'ont pas été reçues fin 2024.

Synthèse financière en section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2024 sont en hausse par rapport à celles de 2023 : + 14,4 % (soit environ + 147 000 €).

Les charges à caractère général ont été globalement maîtrisées avec une hausse de seulement 3,5 %. Les augmentations les plus notables par rapport à 2023 se sont concentrées sur les dépenses directement en lien avec la hausse de la fréquentation ou la gestion du bâtiment : prestations de services pour les TAP, fournitures d'entretien, repas de la crèche et de l'accueil de loisirs, transports. Ces hausses ont été compensées par des baisses de dépenses liées à la location des locaux, aux charges locatives et aux assurances (- 19 265 € en tout).

LE CHIFFRE

Résultat de clôture
2024

Excédent
de fonctionnement

47 593 €

L'année 2024 a aussi été marquée par une hausse des charges liées aux amortissements, conséquence des investissements réalisés en 2023 et 2024. Ces charges, constituées de dépenses d'ordre, sont passées de 7 262 € en 2023 à 13 452 € en 2024. Par le mécanisme de gestion des amortissements au prorata temporis issu de la nomenclature budgétaire et comptable M57 mise en œuvre depuis janvier 2024, elles connaîtront une nouvelle hausse, encore plus importante (probablement le triple), en 2025.

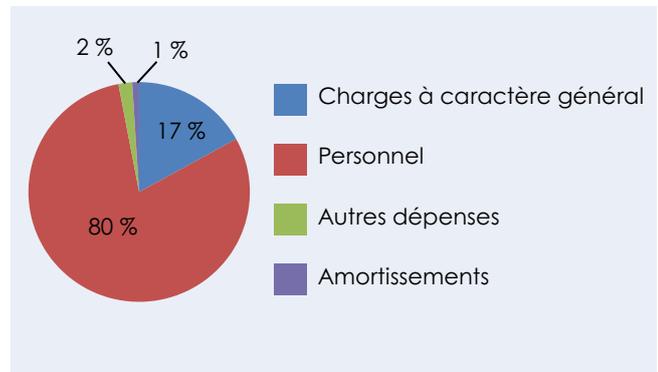
Ce sont les charges de personnel qui ont le plus progressé : + 17,5 % (soit environ + 140 000 €).

Cette augmentation trouve son explication dans plusieurs facteurs :

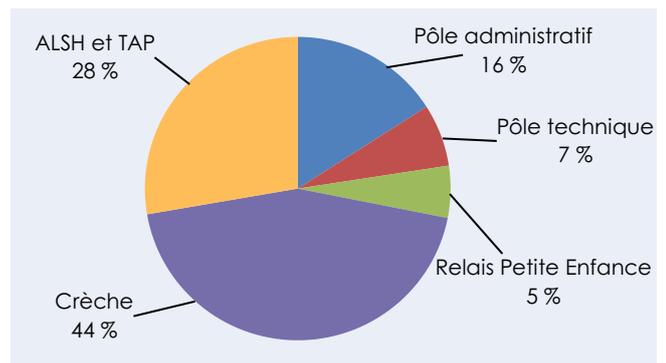
- augmentation générale de 5 points d'indice à la faveur des fonctionnaires et entrée en vigueur dès janvier 2024 ;
- fonctionnement du Relais Petite Enfance à temps complet toute l'année ;
- recrutement de 5 nouveaux agents pour prendre en charge les enfants résidant à Nieul à partir de septembre 2024 ;
- augmentation du temps de travail des postes en animation.

Ces charges de personnel ont représenté 80,2 % des dépenses de fonctionnement (hausse de 2 points par rapport à 2023). Ce niveau très élevé des charges de personnel tient à la vocation unique du SIEPEA et à la réglementation stricte en matière de taux d'encadrement et de qualification dans l'accueil des enfants.

Dépenses de fonctionnement 2024



Répartition des charges de personnel par services



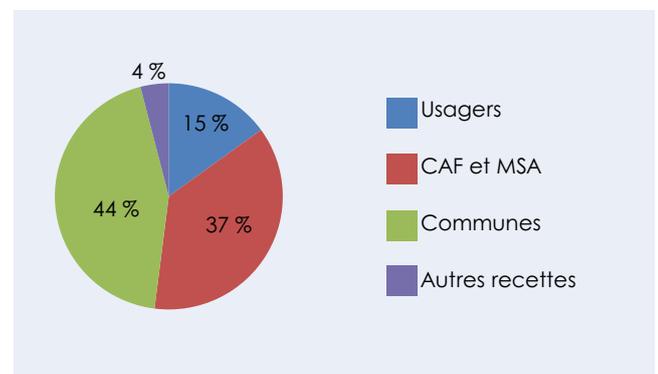
Les recettes de fonctionnement sont en hausse par rapport à celles de 2023 : + 13,8 % (soit environ + 147 500 €).

Elles sont réparties au sein de 3 familles principales : usagers, prestations de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole, et subventions d'équilibre versées par les communes membres du SIEPEA.

Au sein des recettes usagers, on note une stabilité pour la crèche et une forte poussée pour l'ALSH (+ 14 538 €, soit 17,8 % de hausse). Cela traduit une hausse des fréquentations (voir les chiffres détaillés en pages 25 à 27).

Le niveau d'impayés reste faible. Les diligences prises par le Service de Gestion Comptable de Limoges et Amendes ont permis d'éviter l'accumulation de créances. Ainsi, en 2024, les admissions en non-valeur des produits irrécouvrables ont porté sur un montant total de 36,59 €.

Recettes de fonctionnement 2024



Les prestations CAF et MSA sont également en hausse par rapport à 2023 puisqu'elles dépendent principalement des niveaux de fréquentation des services : + 100 956 € en 2024.

Enfin, les participations demandées aux communes ont aussi connu une légère hausse (+ 5,4 %) pour permettre d'équilibrer la section du budget. Mais par rapport à 2023, leur poids dans le total des recettes recule de 3 points.

Ainsi, la hausse des dépenses de fonctionnement, consécutive de la mise en service du pôle enfance intercommunal et la prise en charge des enfants de Nieul, a pu être anticipée et amortie par la hausse des recettes. Il a même été possible de solliciter auprès des communes des participations financières contenues (seulement + 5,4 % par rapport à 2023) et de maintenir le niveau d'autofinancement du SIEPEA.

L'élaboration du prochain budget primitif cherchera à retrouver cet équilibre car les hausses constatées en 2024, en dépenses comme en recettes, vont se poursuivre avec des effets en année pleine.



Tableau synthétique des dépenses et recettes de fonctionnement *
Comparatif selon les services

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDES
Pôle administratif **	187 483 €	211 783 €	+ 24 300 €
Relais Petite Enfance	59 419 €	67 024 €	+ 7 605 €
Crèche	506 134 €	514 850 €	+ 8 716 €
ALSH mercredis	118 425 €	120 866 €	+ 2 441 €
ALSH vacances	205 191 €	205 328 €	+ 137 €
Temps d'Activités Périscolaires	89 557 €	93 952 €	+ 4 395 €
TOTAUX	1 166 209 €	1 213 803 €	+ 47 594 €

* Pour faciliter la lecture de ce tableau, les centimes ont été supprimés et les trois séjours ont été regroupés avec l'ALSH vacances.

** Le bâtiment étant désormais construit, le service « Pôle enfance intercommunal » n'est plus pertinent dans la comptabilité analytique. Il a été fusionné avec le service « Pôle administratif ».

Globalement, on obtient la confirmation dans le tableau ci-dessus de la stabilité de la capacité d'autofinancement, comme évoqué plus haut, avec un solde excédentaire d'environ 47 594 € (l'écart avec les chiffres du compte financier unique s'explique par les arrondis issus de la non prise en considération des centimes).

Fin 2024, le niveau de trésorerie était d'environ 117 752 €, ce qui est élevé pour le SIEPEA.

Cela s'explique par la nécessité de mobiliser une importante ligne de trésorerie (jusqu'à 800 000 €) qui a permis de faire face au décalage entre le paiement des situations de travaux mensuelles et le versement des subventions. Par précaution, un montant d'intérêts élevé avait été budgétisé (20 000 €), mais il n'a pas été nécessaire de mobiliser cette ligne de trésorerie à concurrence de son plafond, ni durant de longues périodes.

Fin 2024, il restait 270 000 € de trésorerie à rembourser et le montant des intérêts générés sur l'ensemble de l'année était de 2 735 €. Le remboursement des 270 000 € de trésorerie doit être fait en janvier 2025 grâce au versement du Fonds de Compensation de la TVA : 290 000 € attendus.

Synthèse financière en section d'investissement

Les dépenses d'investissement ont atteint un niveau inédit pour le syndicat : 2 301 846 €.

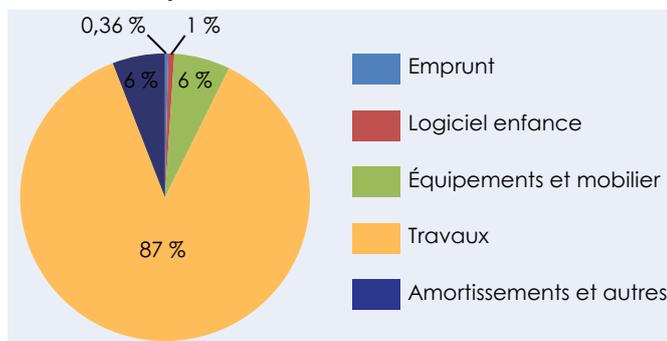
Outres les travaux de construction du pôle enfance intercommunal (1 998 797 €), elles ont surtout compris les équipements des locaux (matériel de cuisine, informatique, téléphonie, mobilier, clôtures, 144 155 € en tout).

Comme en dépenses, le niveau de recettes d'investissement est inédit : 1 862 383 €.

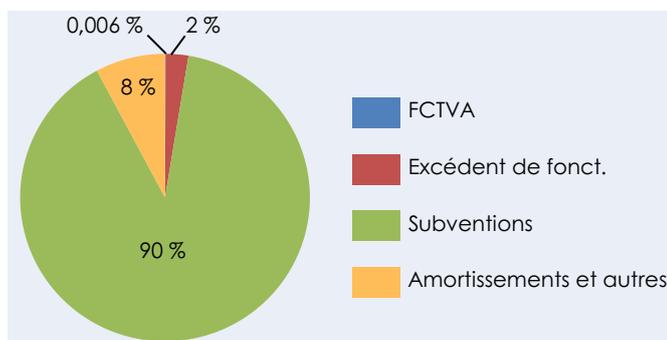
Elles sont constituées à 90 % des subventions versées par les partenaires (CAF, État, Département).

Fin 2024, la totalité des subventions notifiées avaient été versées. Seules demeuraient en attente celles qui n'avaient pas encore été accordées : 214 195 € de la part du Département et 60 000 € de fonds européens

Dépenses d'investissement 2024



Recettes d'investissement 2024



Il convient de noter une écriture d'ordre de 131 450 €, en dépenses comme en recettes, qui correspond à l'intégration de la maîtrise d'œuvre qui a été réglée avant le démarrage des travaux afin qu'elle puisse être éligible au FCTVA.

FINANCES - BUDGET ANNEXE

Début 2024, le comité syndical a prononcé la création d'un budget annexe pour la production d'énergies renouvelables (nomenclature comptable M4).

Concrètement, ce budget retrace l'ensemble des opérations relatives à la production d'électricité assurée par les panneaux photovoltaïques déployés sur le pôle enfance intercommunal.

D'une surface totale d'environ 300 m², cette installation d'une puissance de 63 kWc favorise l'autoconsommation (85 % des besoins couverts selon le bureau d'études) et, compte tenu de l'occupation fluctuante de certaines parties du bâtiment, la revente du surplus produit.

La section d'exploitation ne comporte aucune recette mais une dépense de 33,75 € correspondant à une fraction des intérêts des emprunts. En 2025, ce déficit sera largement compensé par les recettes liées à la revente d'électricité.

En section d'investissement, les dépenses sont constituées des travaux d'installation des panneaux photovoltaïques et d'une fraction du capital des emprunts (93 087,78 € en tout).

Les recettes sont constituées de fractions des emprunts et des subventions pour les travaux.

Le résultat de clôture en investissement fait état d'un excédent de 27 173,14 €.

Les panneaux photovoltaïques ont représenté 2,5 % du montant total des travaux de construction du pôle enfance intercommunal. C'est donc cette fraction qui a été utilisée pour répartir les dépenses et les recettes (emprunts et subventions) entre le budget principal et le budget annexe.

MARCHÉS PUBLICS

Travaux de construction du pôle enfance intercommunal

L'entreprise titulaire du lot serrurerie-métallerie a été liquidée en juillet 2024, ce qui a nécessité de lancer un nouveau marché pour les quelques prestations restantes (44 245,25 € HT). Celles-ci étant mineures, elles n'ont pas remis en question la mise en service du bâtiment. Leur réalisation a débuté en décembre 2024.

Matériel de cuisine

L'équipement complet de la zone de restauration a été confié à l'entreprise TOUT POUR LE FROID. Le marché d'un montant de 29 191,00 € HT comprenait 2 armoires froides, un four de remise en température, une étuve, un coupe-pain, un lave-vaisselle, un meuble de tri des déchets et de nombreux aménagements complémentaires (meubles en inox, rayonnages, lave-mains, centrales de désinfection, etc.).

Fourniture de repas

Le marché attribué à ANSAMBLE pour la préparation et livraison des repas dans le cadre d'une liaison froide à destination de la crèche a fait l'objet d'une reconduction pour l'année 2024. La hausse tarifaire appliquée atteint environ 6 %.

Concernant le marché attribué à API RESTAURATION pour l'accueil de loisirs, la hausse tarifaire appliquée est d'environ 5 %.

Téléphonie

L'installation téléphonique a été confiée à la société AR TÉLÉCOM pour un montant HT de 3 131,32 €. Celle-ci comprend la fourniture et l'installation d'un autocommutateur, de la connectique dans les baies de brassage, d'onduleurs, de bornes wifi et de postes téléphoniques, ainsi que l'ensemble des raccordements permettant de faire fonctionner les liaisons téléphoniques et internet.

Moyens de secours

L'installation des extincteurs a été confiée à la société DESAUTEL. Le marché s'est élevé à 4 444,01 € HT.

Lutte contre les nuisibles

Une prestation préventive de lutte contre les nuisibles (rongeurs et insectes) a été confiée à Monsieur Fabrice TERNET pour un montant de 240,00 € HT par an.

Logiciels métiers

Il a été décidé de faire évoluer sensiblement les solutions logicielles des structures du SIEPEA.

Ainsi, l'éditeur AÏGA a été retenu pour une suite logicielle permettant de gérer le relais petite enfance, la crèche, l'accueil de loisirs et les temps d'activités périscolaires.

Outre l'interface largement améliorée pour ses utilisateurs, cette évolution comprendra un portail famille qui permettra aux usagers de procéder aux réservations de l'ALSH et des TAP via un espace sécurisé, et elle permettra de dématérialiser les dossiers des familles ainsi que les factures.

Le coût total comprenant les licences d'utilisation et la formation s'est élevé à 12 882 € HT, subventionné à hauteur de 8 084 € par la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne.



TRAVAUX

Les travaux de construction du pôle enfance intercommunal ont pris fin en juillet 2024, conformément au calendrier initial.



Vue est



Vue ouest



Vue sud

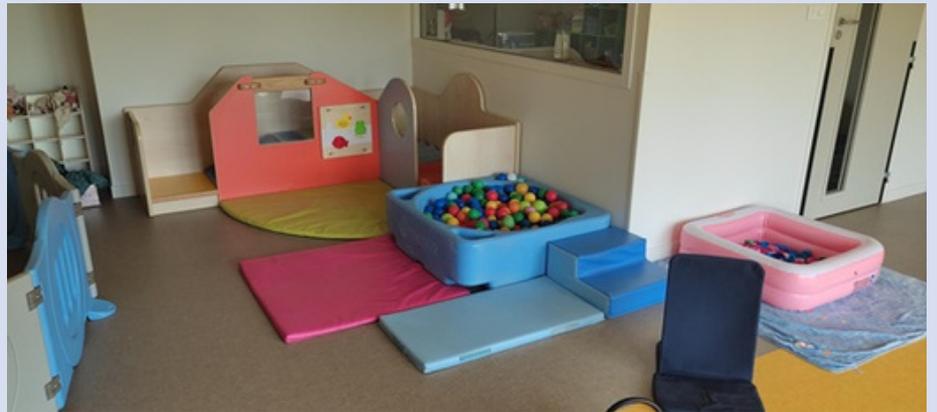


Aménagements intérieurs

Relais Petite Enfance



Crèche



Accueil de loisirs



Salle Michelle Torrès



L'inauguration s'est tenue le 5 octobre 2024 en présence de :
M. Laurent MONBRUN, Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Vienne
M. Christian REDON-SARRAZY, Sénateur de la Haute-Vienne
Mme Manon MEUNIER, Députée de la circonscription
Mme Catherine LA DUNE, Vice-Présidente de la Région Nouvelle-Aquitaine
M. Jean-Claude LEBLOIS, Président du Département de la Haute-Vienne
Mme Nathalie FONTAINE, Présidente du SIEPEA
M. Thierry LACHAISE, 1er Vice-Président du SIEPEA
M. Philippe MAZIÈRE, 2ème Vice-Président du SIEPEA
Mme Catherine CASIMIR, 3ème Vice-Présidente du SIEPEA
Mme Béatrice TRICARD, Maire de Nieul
M. Jean-Claude PERRAUDIN, Maire Adjoint de Peyrilhac
M. Serge ROUX, Maire de Saint-Gence
M. Jean-Yves RIGOUT, Maire de Veyrac
et d'autres personnalités invitées (anciens Maires du territoire, anciens élus du SIEPEA, etc.).



À la suite de cette inauguration, une après-midi de portes ouvertes a été organisée. Cela a permis à l'ensemble de la population de découvrir le site et son bâtiment.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Les subventions d'investissements 2024 concernent la construction du pôle enfance intercommunal et ses équipements.

En 2022, la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne avait octroyé trois aides à la construction distinctes : 585 000 € pour la partie crèche du projet, 189 591 € pour le RPE et 300 000 € pour l'ALSH, soit un total de subventions qui atteint 1 074 591 €.

Les soldes de ces montants ont été versés en 2024.

Début 2024, des dossiers de demandes d'aides ont été déposés pour financer les équipements (mobilier, matériel pédagogique, nouveaux logiciels métiers, etc.). Les subventions accordées ont atteint 10 500 € pour la petite enfance (RPE et crèche), 25 000 € pour l'enfance (ALSH), et 8 084 € pour les logiciels métiers.



Fin 2022, un dossier avait été déposé au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Celui-ci a été finalisé en mars 2023 après les notifications des marchés de travaux. 600 000 € ont été attribués au SIEPEA.

Après l'acompte de 90 000 € perçu en 2023, le solde de la DETR a été versé en 2024.

En avril 2023, une demande au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) a également été déposée auprès de la Préfecture pour un montant de 300 000 €.

En juin 2023, le SIEPEA a reçu une notification d'attribution pour 200 000 €. Le solde de 140 000 € a été versé en 2024 pour s'ajouter au 60 000 € déjà perçus en 2023.



Le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, sollicité à hauteur de 416 255 €, avait accordé en 2022 et 2023 plusieurs tranches pour un total de subventions de 172 220 €.

De nouvelles tranches (n° 4 et n° 5) ont été sollicitées au titre des budgets primitif et supplémentaire 2024 du Département et ont été accordées pour 90 000 €.

Après 77 318 € reçus en 2023, les acomptes versés en 2024 se sont élevés à 213 882 €.

Une sixième tranche a été sollicitée dans le cadre du budget primitif 2025 du Département.

Au terme de l'examen des différentes tranches, une majoration de 70 000 € pourra être sollicitée au titre du respect des critères du Département en matière de transition écologique.

Indépendamment des aides aux communes et à leurs groupements dans le cadre des Contrats Territoriaux Départementaux, une subvention relative à la chaufferie bois a également été versée en 2024 (19 139 €).



Début 2023, une pré-demande a été déposée dans le cadre de l'axe 5 territorialisé des fonds européens (FEDER) auprès du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, pour la période de programmation 2021-2027, avec le concours de Limoges Métropole.

Le dossier déposé en juillet 2023 a été sélectionné par le Groupe d'Action Locale des Monts et de Limoges, qui réunit Limoges Métropole et la Communauté de Communes ELAN. Le dossier définitif a donc été déposé en juin 2024 auprès de la Région pour solliciter 60 000 €. Fin 2024, ce dossier reste en cours d'instruction.



**Plan de financement pour la construction du pôle enfance intercommunal
Mise à jour fin 2024**

Coût total du projet (études, raccordements, maîtrise d'œuvre, travaux) : **3 313 946 € HT**

PARTENAIRES FINANCEURS	MONTANTS ACCORDÉS ET VERSÉS	MONTANTS EN ATTENTE OU EN INSTRUCTION
CAF Haute-Vienne	1 074 591 €	
État	800 000 €	
Département Haute-Vienne	291 200 €	
Département Haute-Vienne		214 195 €
Europe		60 000 €
	2 165 791 €	274 195 €

LE CHIFFRE

73,62 %

*C'est le
pourcentage
du coût du projet
couvert par
les subventions*



ENTRETIEN

Le pôle technique a été créé par la délibération D025-2024 du 6 juin 2024 après avis favorable du comité social territorial.

Il a été constitué pour répondre aux nouveaux besoins du syndicat au sein de ses locaux. Outre le service de restauration, le pôle enfance intercommunal comprend en effet plus de 1 600 m² de surfaces de bâtiments à entretenir.

Un investissement important a été réalisé dans du matériel moderne, ergonomique, et adapté au nettoyage des surfaces hautes et basses.

Les trois locaux techniques ont été aménagés avec du rayonnage spécifique et des chariots d'entretien.

Un nouveau protocole de nettoyage des sols a été mis en place avec des bandeaux microfibrés permettant, par leur action mécanique, de procéder à un nettoyage à l'eau. Cette technique garantit une réduction très importante de l'utilisation de produits chimiques, même si les dosages habituels sont très faibles.

Un nouveau plan d'intervention expérimental a été peu à peu défini à partir de septembre 2024.

Fin 2024, en période scolaire, ce plan prévoyait 42 heures par semaine consacrées à l'entretien ménager des locaux (3 agents à Saint-Gence et 1 agent à l'ALSH de Veyrac le mercredi).

En période de vacances scolaires, il prévoyait un total de 57 heures par semaine (4 agents).

RESTAURATION

Pour la partie restauration, les équipements nécessaires au fonctionnement de la cuisine ont été installés en juillet 2024.

Le laboratoire départemental a été sollicité pour effectuer un audit des locaux et des process. Celui-ci a permis de poser les premières bases de l'élaboration du Plan de Maîtrise Sanitaire (toujours en cours de rédaction fin 2024).

En période scolaire, la restauration a nécessité 26 heures hebdomadaires de temps de travail (2 agents à Saint-Gence et 1 agent à l'ALSH de Veyrac le mercredi).

En période de vacances scolaires, la charge pour le service a représenté 40 heures hebdomadaires (2 agents).





**Relais Petite Enfance
Am stram gram**

FONCTIONNEMENT ET FRÉQUENTATION

Après une année 2023 où le Relais Petite Enfance a connu un fonctionnement discontinu, l'année 2024 a été marquée par une importante transition.

En effet, il a été ouvert à temps complet, cinq journées par semaine, toute l'année.

Cela a tout d'abord permis de proposer aux assistants maternels trois matinées d'accueil collectif par semaine (les mardis, jeudis et vendredis).

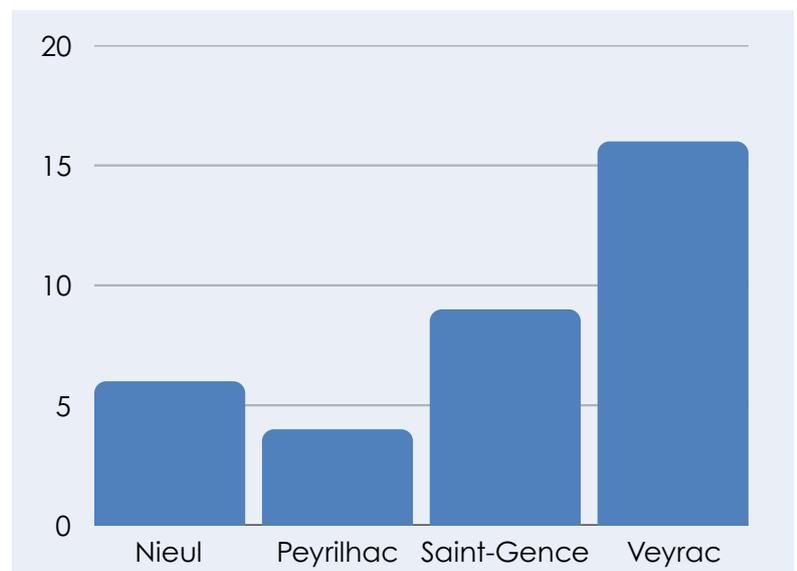
Ensuite, le Relais Petite Enfance a été positionné comme le guichet unique chargé de recueillir et d'orienter l'ensemble des demandes d'accueil pour la petite enfance. Cette évolution a montré toute sa pertinence pour les usagers, qui ont ainsi trouvé un interlocuteur unique pour les accompagner dans leurs démarches. Ce positionnement du RPE lui permet en outre d'accompagner les familles sur leurs questions de futurs parents dès la grossesse.

Enfin, son animatrice a assuré la coordination du soutien à la parentalité. À ce titre, elle a mis en place l'équipe parentalité du SIEPEA, par ailleurs constituée de représentants de la crèche et de l'accueil de loisirs. Tout comme la crèche et l'accueil de loisirs, le RPE a d'ores et déjà proposé différents ateliers parentalité. Dès 2025, il sera en mesure de monter le dossier de financement auprès de la CAF de la Haute-Vienne dans le cadre du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), pour l'ensemble du SIEPEA.

Au 31 décembre 2024, le territoire du SIEPEA comptait 35 assistants maternels : 6 à Nieul, 4 à Peyrilhac, 9 à Saint-Gence et 16 à Veyrac.

Parmi ces 35 assistants maternels, 5 étaient en situation de cessation d'activité temporaire.

Au total, le nombre d'assistants maternels connaît une stabilité par rapport à fin 2023 (1 assistant maternel de plus).



Volet à destination des professionnels

Sur l'ensemble de l'année, 25 assistantes maternelles ont bénéficié de renseignements individuels.

Le RPE a par ailleurs organisé quatre temps de professionnalisation pour les assistantes maternelles :

- formation de recyclage SST en partenariat avec le GRETA ;
- formation autour du portage en écharpe ;
- cycle « Éveil et signes » ;
- soirée autour du premier entretien avec les parents et le projet d'accueil.

En tout, ce sont 13 assistantes maternelles qui ont participé à un de ces temps de professionnalisation.

En 2024, le nombre de temps d'animation a atteint 95 durant les matinées d'accueil collectif.

15 assistantes maternelles y ont participé régulièrement, entre 7 et 68 fois selon les personnes (36 fois en moyenne).

Volet à destination des familles

En 2024, le nombre de sollicitations de la part des familles a été de 173.

Parmi ces prises de contact, 135 (soit 78 %) ont concerné la recherche d'un mode d'accueil et ont émané de 55 familles.

Le nombre de rendez-vous physiques pris avec des familles a été de 55. Ces entretiens ont permis de répondre à des sollicitations de tous types.

LE CHIFFRE

78 %

C'est le pourcentage des sollicitations des familles relatives à la recherche d'un mode de garde

ACTIVITÉS PROPOSÉES

Comme indiqué ci-dessus, les temps d'animation sont nombreux et variés. Un programme d'activités est proposé aux assistantes maternelles, qui peuvent s'inscrire en ligne.

Des animations plus spécifiques sont proposées :

- partenariat avec la bibliothèque de Saint-Gence qui assure un accueil une fois par mois ;
- 4 séances d'éveil musical, autour des percussions ;
- 4 sorties au Rucher à l'initiative de Cieux pour découvrir la ferme pédagogique et participer aux soins des différents animaux ;
- 2 heures du conte, animées par des professionnelles de la crèche du SIEPEA ;
- un pique-nique au parc de l'Aurence de Limoges à la fin de l'année scolaire ;
- la fête de Noël avec un spectacle suivi d'un goûter au sein du relais.

Une soirée bilan a été organisée pour accueillir les assistantes maternelles lors d'un temps convivial.

Cela a permis de faire le bilan après six mois de nouvelle animation du relais.

Un questionnaire avait été transmis en amont de la soirée. Le bilan des réponses (13 réponses sur les 15 assistantes maternelles qui fréquentent le relais régulièrement) fait état d'un niveau de satisfaction noté entre 4 et 5 (sur une échelle de 1 à 5) dans 100 % des cas.



AUTRES INFORMATIONS

Partenariats CAF et MSA

La Caisse d'Allocations Familiales verse des prestations aux collectivités qui gèrent et développent des services à destination de la petite enfance.

Pour le RPE, deux conventions sont signées avec la CAF de la Haute-Vienne :

- convention pour le versement de la prestation de service (solde 2023 et acompte 2024) ;
- convention territoriale globale (année 2023 et acompte 2024).

Le total des deux prestations perçues en 2024 pour le RPE est de 33 651 €, soit une hausse de 25 % par rapport à 2023 grâce à la prise en compte du développement de l'activité du RPE.

S'agissant de la MSA, la prestation de service versée au titre de l'année 2022 a atteint 645 € celle au titre de l'année 2023 a atteint 430 €.





**Crèche
Malices et chocolat**

FRÉQUENTATION

Le nombre total d'enfants accueillis en 2024 atteint 50 (5 de moins qu'en 2023).

Cette baisse peut sembler contradictoire avec le fait que la crèche a connu une augmentation de sa capacité d'accueil qui est passée de 25 places à 32 places en août 2024. Mais cela s'explique par le fait que les contrats d'accueil régulier ont connu une hausse alors que l'accueil occasionnel a baissé.

La structure a ouvert 222 jours, soit un total de 2 442 heures qui constitue une baisse par rapport à 2023. En effet, le déménagement de la crèche au cours de l'été a contraint à une fermeture de 4 semaines au lieu de 3 habituellement. En outre, compte tenu des nombreux changements qui ont marqué l'année 2024, il a été décidé de programmer 3 journées pédagogiques, ce qui a constitué autant de jours de fermeture supplémentaires.

Le nombre d'heures réalisées, qui correspond au temps de présence réelle des enfants, a été de 43 699 (hausse de 3,2 % par rapport à 2023). Cette hausse peut sembler faible au regard de l'augmentation de la capacité d'accueil en cours d'année mais, là encore, le nombre de jours d'ouverture a impacté le volume d'activité de la structure.

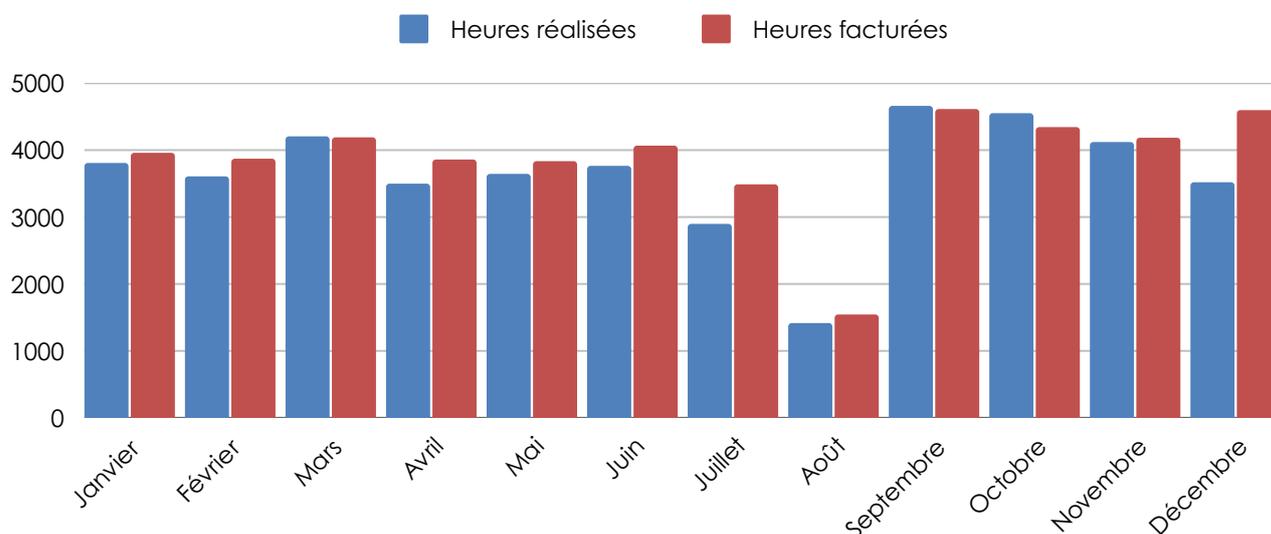
Le nombre d'heures facturées, qui correspond au temps facturé tel que prévu aux contrats d'accueil, a été de 46 559 (hausse de 4 % par rapport à 2023). Le taux de facturation est donc de 106,55 %.

LE CHIFFRE

43 699

*C'est le nombre
d'heures réalisées
en 2024,
soit + 3,2 %
par rapport à 2023*

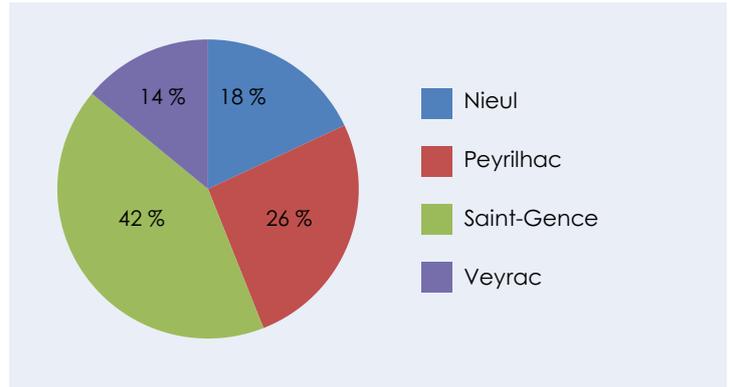
Évolution mensuelle de la fréquentation



Le niveau de fréquentation faible de l'été 2024 correspond à la fermeture annuelle pour congés. Cette année, elle a duré 4 semaines (1 semaine en juillet et 3 semaines en août).

L'écart entre les heures facturées et les heures réalisées est dû à la mensualisation de la facturation telle que prévue aux contrats d'accueil. En effet, selon les périodes scolaires ou de vacances, la fréquentation réelle des enfants peut fluctuer sensiblement, alors que la facturation du service est identique chaque mois car lissée sur l'année.

Répartition du nombre d'enfants accueillis selon les communes

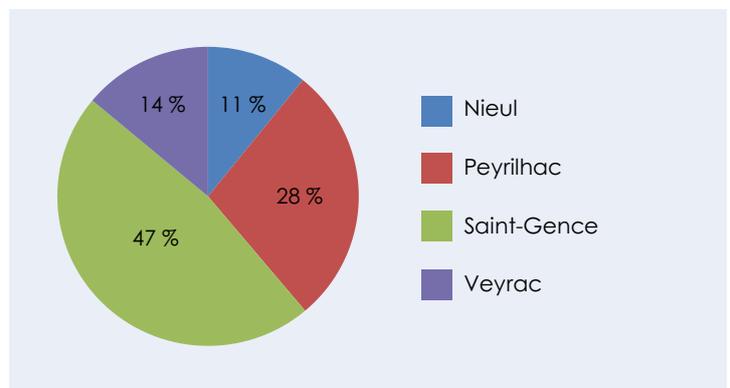


La commission d'attribution des places au sein de la crèche s'efforce de préserver un équilibre représentatif de la proportion de population de chaque commune (21,65 % pour Nieul, 18,53 % pour Peyrilhac, 30,26 % pour Saint-Gence et 29,56 % pour Veyrac selon les chiffres INSEE de décembre 2024). On note ci-dessus que cet équilibre n'a pas pu être assuré, faute de demandes suffisamment nombreuses chez les familles veyracaises, alors que les demandes issues de Saint-Gence et, dans une moindre mesure, celles de Peyrilhac, sont toujours élevées. On notera également que l'arrivée des enfants de Nieul atteint un niveau peu éloigné de son pourcentage de population au sein du territoire du SIEPEA.

On peut constater ci-dessous que le déséquilibre entre les communes de résidence se creuse au niveau des heures facturées.

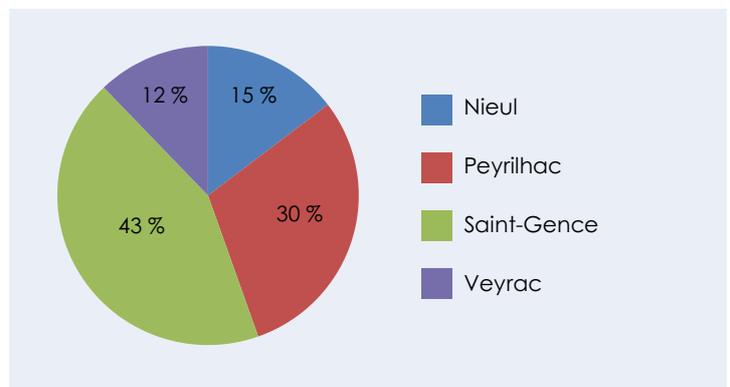
En effet, les contrats d'enfants de Peyrilhac et Saint-Gence prévoyaient en moyenne des temps d'accueil supérieurs à ceux de Nieul, qui avaient intégré la crèche en tout petit nombre avant septembre 2024.

Répartition des heures facturées selon les communes



En limitant l'analyse à la période de septembre à décembre 2024, on constate le rééquilibrage suivant, qui est bien plus représentatif :

Répartition des heures facturées de septembre à décembre



On comptabilise globalement 97,5 % d'accueil régulier contre seulement 2,5 % d'accueil occasionnel. Mais il y a une grande disparité dans le recours à l'accueil occasionnel : alors qu'il est absent chez les familles de Peyrilhac et très faible chez les familles de Nieul, il est largement dominé par les familles de Saint-Gence.

INSTRUCTION DES DEMANDES D'ACCUEIL

Une première commission d'attribution des places en crèche s'est réunie le 11 mars 2024 pour statuer sur les demandes concernant la rentrée de septembre 2024.

10 enfants étaient appelés à quitter la crèche pour leur scolarisation : 3 de Peyrilhac, 6 de Saint-Gence et 1 de Veyrac.

18 dossiers étaient en attente : 5 de Nieul, 3 de Peyrilhac, 5 de Saint-Gence et 5 de Veyrac.

La commission a attribué les places disponibles selon la répartition suivante :

- 5 à des familles de Nieul ;
- 2 à des familles de Peyrilhac ;
- 4 à des familles de Saint-Gence ;
- 4 à des familles de Veyrac.

Le nombre d'admissions étant supérieur au nombre de départs, cela a nécessité de solliciter auprès de la Protection Maternelle Infantile une augmentation de la capacité d'accueil, pour la porter de 25 à 32 places. Ce développement était planifié dans le cadre de la mise en service du pôle enfance intercommunal, au sein duquel les locaux de la crèche permettent d'accueillir jusqu'à 40 enfants.

Compte tenu du nombre de demandes enregistrées par le RPE pour l'échéance de janvier 2025, une seconde commission d'attribution des places s'est réunie le 4 novembre 2024.

13 dossiers étaient en attente : 2 de Nieul, 5 de Peyrilhac, 4 de Saint-Gence, 1 de Veyrac, et 1 hors SIEPEA.

La commission a attribué les nouvelles places selon la répartition suivante :

- 2 à des familles de Nieul ;
- 1 à une famille de Peyrilhac ;
- 2 à des familles de Saint-Gence ;
- 1 à une famille de Veyrac.

Ces nouvelles places, non compensées par des départs, ont déclenché une nouvelle demande de l'augmentation de l'agrément de la crèche, pour le porter de 32 à 36 places à compter de janvier 2025.

ACTIVITÉS NOTABLES

Projet d'établissement 2025-2029

L'année 2024 a été marquée par des défis importants pour l'ensemble de l'équipe, notamment l'élaboration d'un nouveau projet d'établissement et l'actualisation du règlement de fonctionnement. Ces étapes ont exigé un travail approfondi de concertation et de réflexion collective.

Parmi les nombreux événements organisés par la crèche, on peut citer les choses suivantes.

Semaine Nationale de la Petite Enfance

Pour la cinquième fois, la structure a participé à cet événement en organisant différentes propositions d'ateliers en matinée. Mais également l'organisation d'une matinée de portes ouvertes le samedi, sur le thème « Viens je t'emmène ! »

Projet passerelle

En partenariat avec deux des écoles du territoire, un temps « passerelle » pour les enfants entrant à l'école au mois de septembre a constitué en une immersion le temps d'une matinée.

Projet d'éveil culturel avec le musée de Rochechouart

L'éducatrice référente du projet a conçu un livret regroupant toutes les œuvres exposées au musée, offrant ainsi aux enfants une manière ludique et éducative de découvrir l'art. Des visites ont été organisées, accompagnées de deux professionnelles, permettant aux enfants de s'immerger dans un environnement artistique et culturel.



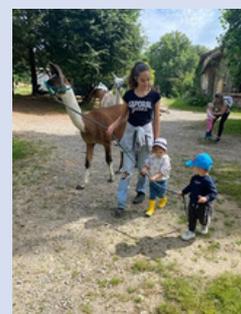
Projet culturel avec la bibliothèque de Saint-Gence

L'animatrice de la bibliothèque est intervenue à plusieurs reprises à la crèche, offrant aux enfants une expérience enrichissante autour des livres. En complément, les enfants ont eu la chance de visiter la bibliothèque, où ils ont pu choisir des ouvrages à partager avec leurs camarades.



Projet d'éveil musical

Les ateliers d'éveil musical ont permis aux enfants de s'initier aux instruments de percussion dans des groupes réduits. Ces ateliers sont essentiels pour stimuler leur sensibilité musicale, développer leur coordination et renforcer leur écoute. Les enfants, trouvent dans ces activités un moyen d'expression privilégié, leur permettant de mieux comprendre leurs émotions à travers le son et le rythme.



La ferme pédagogique de Cieux

Malgré une météo parfois capricieuse durant le printemps, les enfants ont été accompagnés à la ferme de Cieux à trois reprises. Ces sorties leur ont permis de découvrir le monde rural et de se connecter avec la nature, tout en développant leur sens de la responsabilité et leur compréhension de l'environnement.



Spectacle de Noël

Ce spectacle a réuni la crèche et le relais petite enfance dans la salle multi-activités de l'accueil de loisirs et a été présenté par la metteuse en scène et directrice artistique de la compagnie « Mon petit théâtre ».

Les ateliers en famille

Ce projet a permis de mettre en place différents ateliers à destination des familles de la crèche et du territoire le samedi matin ou en fin de journée :

- ateliers labellisés « Éveil et signes » ;
- ateliers portage ;
- atelier « Découvrons ensemble » ;
- atelier « C'est l'heure du Conte ».

Fêtes avec les familles

La fête de l'été, organisée en juillet 2024, a été le dernier temps festif proposé aux familles dans les locaux communaux avant le déménagement au sein du pôle enfance intercommunal. Les usagers de la crèche ont été invités à partager un agréable moment avec les enfants, et à participer à un goûter convivial, marquant ainsi la fin d'un chapitre important et symbolique pour tous.

La fête de Noël a été un autre moment agréable, marquant la première rencontre des familles de la crèche dans les nouveaux locaux après le déménagement. Cet événement festif a clôturé l'année 2024 de manière chaleureuse et conviviale.

AUTRES INFORMATIONS

Partenariats CAF et MSA

La Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole versent des prestations aux collectivités qui gèrent et développent des établissements d'accueil du jeune enfant.

Pour la crèche, deux conventions sont signées avec la CAF de la Haute-Vienne :

- convention pour le versement de la prestation de service unique (solde 2022 et acompte 2023) ;
- contrat enfance jeunesse (année 2022).

Le total perçu en 2023 pour la crèche est de 201 556 € (+ 23 % par rapport à 2022). Cette hausse est la conséquence de la maîtrise du taux de facturation sous les 107 % en 2022 et 2023, alors que cela n'avait pas été possible en 2021 dans le contexte de fermetures successives dues à la situation sanitaire. En effet, le montant horaire de la prestation de service est plus important lorsque le gestionnaire parvient à contenir le taux de facturation à moins de 107 % du nombre d'heures réalisées.

Une aide exceptionnelle, au titre de l'activité perdue en raison de la situation sanitaire début 2022, a également été octroyée pour un montant de 8 100 €.

S'agissant de la MSA, la prestation de service versée au titre de l'année 2022 a atteint 4 881 € et l'acompte 2023 a atteint 3 793 €.

Subvention du Département

Le Conseil Départemental de la Haute-Vienne soutient également la crèche du SIEPEA.

En 2023, il a versé une subvention de 8 750 € pour participer à son fonctionnement.



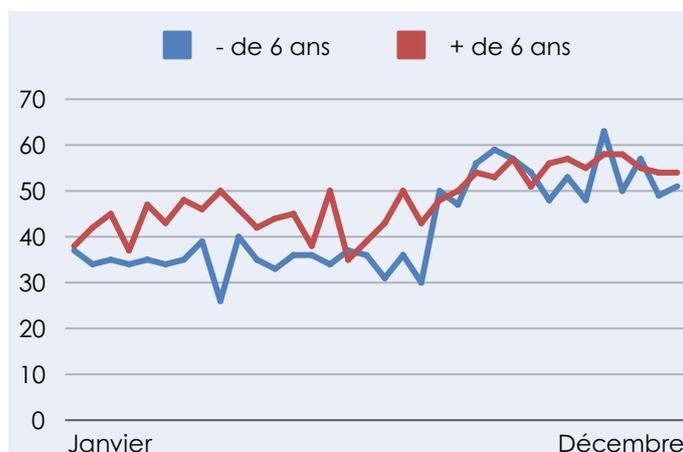


ALSH
Les zinzin'supportables

FRÉQUENTATION - MERCREDIS

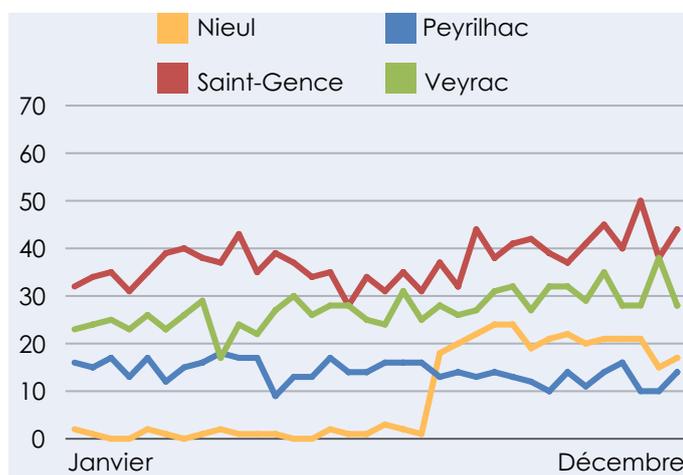
Répartition selon les tranches d'âge

Par rapport à 2023, malgré 3 mercredis en moins, on observe une hausse globale de presque 10 %, essentiellement due à la prise en charge des enfants de Nieul à compter de septembre (voir les courbes ci-contre). On note aussi un resserrement entre les deux tranches d'âges avec 47 % d'enfants de moins de 3 ans.



Répartition selon les communes

Alors que la fréquentation est restée à peu près stable chez les Peyrilhacois, la hausse pour les Veyracois est faible alors qu'elle est plus importante pour les enfants de Saint-Gence. Pour Nieul, faute de chiffres antérieurs, on ne peut pas parler de hausse mais le niveau de fréquentation constaté à partir de septembre est supérieur aux prévisions.



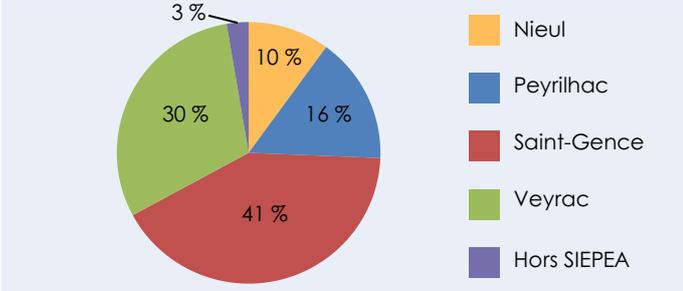
De septembre à décembre 2024, les enfants résidant à Veyrac (courbe verte) ont été pris en charge dans leur commune. Les autres enfants ont été regroupés au sein du pôle enfance intercommunal de Saint-Gence.

LE CHIFFRE

259

*C'est le nombre d'enfants
différents qui ont été accueillis
les mercredis en 2024
(+ 51 enfants par rapport à 2023)*

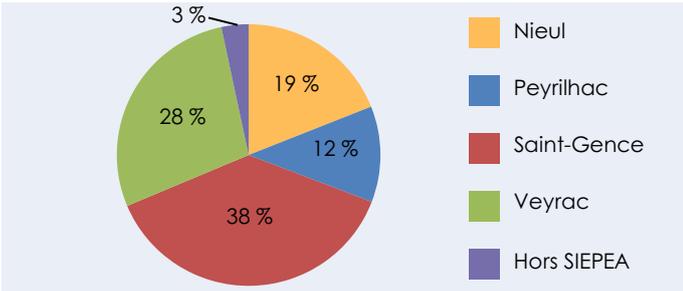
Mercredis
Répartition des enfants accueillis
selon les communes



Sur l'ensemble de l'année 2024, la fréquentation des enfants de Nieul reste faible à cause d'un accueil pleinement ouvert à partir de septembre. Cela conduit mécaniquement à une augmentation des pourcentages des autres communes.

En limitant l'analyse à la période de septembre à décembre 2024, on constate ce rééquilibrage :

Mercredis
de septembre à décembre

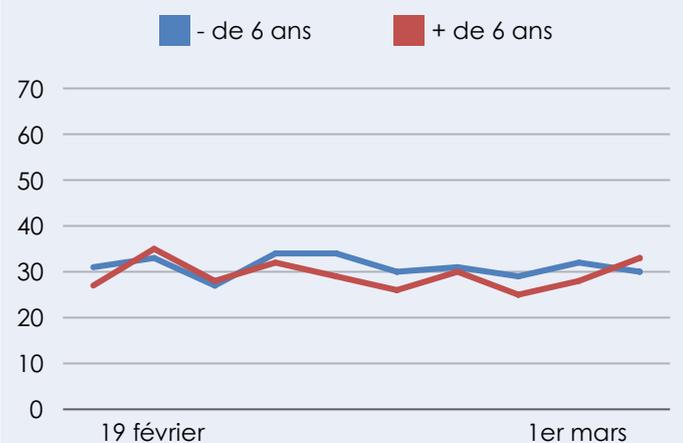


FRÉQUENTATION - VACANCES SCOLAIRES

Vacances d'hiver

Par rapport à 2023, on observe une hausse globale de presque 7 % de la fréquentation avec un nombre de jours d'ouverture identique.

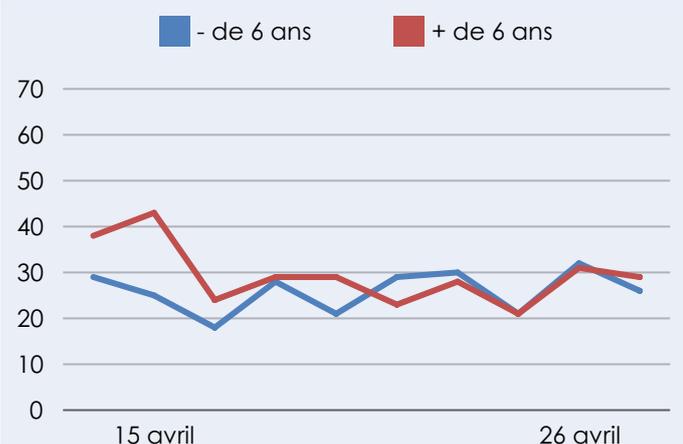
Du côté de la répartition dans les tranches d'âge, on note une progression forte chez les enfants de moins de six ans, qui ont même été plus nombreux que leurs aînés.



Vacances de printemps

On note une hausse sensible de la fréquentation globale par rapport à 2023 : + 23 %.

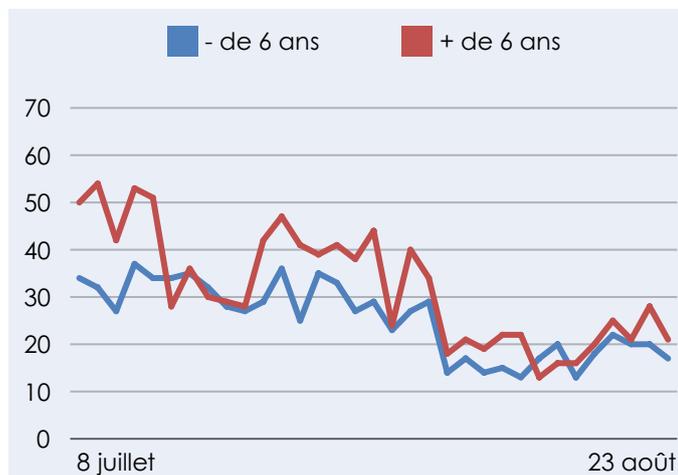
C'est chez les enfants de moins de six ans que la hausse est la plus marquée avec une progression de 37 %, ce qui a conduit à un resserrement de l'écart entre les deux tranches d'âges : 47 % d'enfants de moins de six ans et 53 % d'enfants de plus de six ans.



Vacances d'été

Avec deux jours d'ouverture en moins qu'à l'été 2023, la fréquentation globale a baissé de 2,6 %. Mais en moyenne par jour, le nombre d'enfants a augmenté de 3,2 % depuis l'été précédent.

La répartition par tranches d'âges est restée stable : 56 % chez les plus de six ans et 44 % chez les moins de six ans.



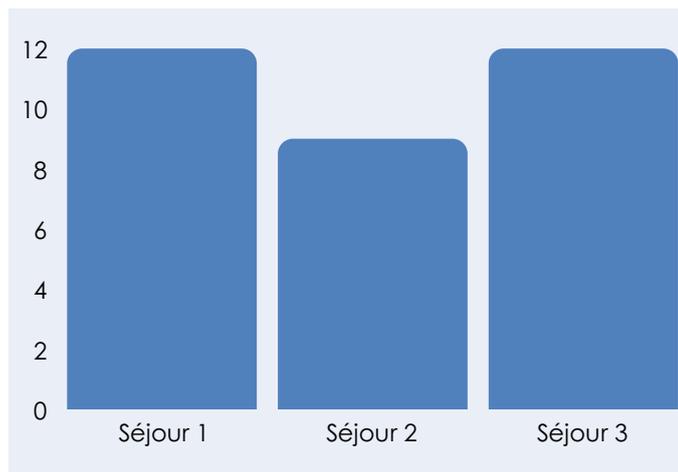
Séjours d'été

3 séjours se sont tenus durant l'été :

- du 9 au 10 juillet ;
- du 15 au 18 juillet ;
- du 15 au 20 juillet.

En tout, ils ont accueilli 33 enfants.

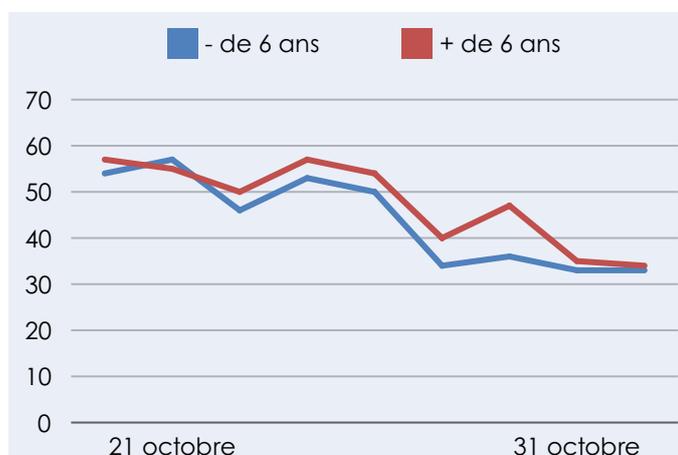
Il est à noter que les séjours 2 et 3 qui se sont déroulés dans la région d'Angoulême ont été mutualisés.



Vacances d'automne

Avec le même nombre de jours d'ouverture qu'en 2023, la fréquentation a augmenté de 58 %.

Dans le détail, celle des Saint-Gençois a connu une importante hausse, cumulée, bien entendu, avec la présence des Nieulois qui n'étaient pas accueillis en 2023. Pour les enfants de Peyrilhac et de Veyrac, les fréquentations sont restées stables entre 2023 et 2024.

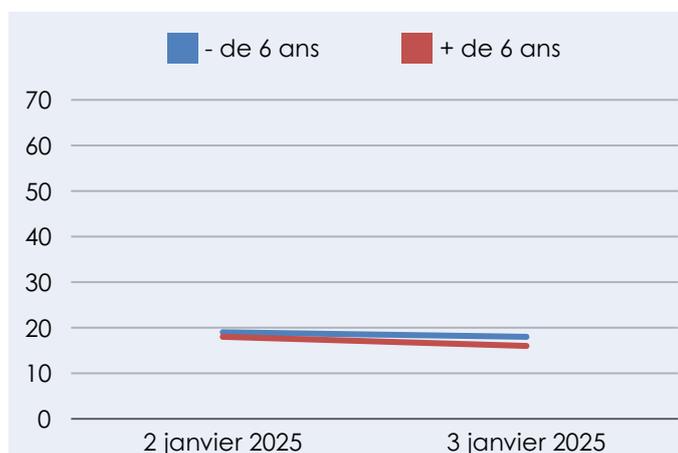


Vacances de Noël

Comme en 2023, ce très court séjour de Noël a connu une fréquentation faible.

Durant cette période de l'année, le niveau de fréquentation est tributaire du positionnement des vacances dans le calendrier.

On observe une fréquentation presque égale entre les enfants de moins de six ans et de plus de six ans.



Comparaison des fréquentations moyennes durant les vacances pour l'année 2024 (en nombre d'enfants)



En 2024, ce sont les vacances d'automne qui ont connu la plus forte fréquentation et les vacances de Noël la plus faible.

Sur l'ensemble de l'année, 3 973 « jours-enfants » ont été réalisés pendant les vacances : 3 940 au sein de la structure sans hébergement et 33 lors des séjours d'été.

Il s'agit d'une fréquentation en hausse de plus de 9 % par rapport à 2023, malgré trois jours de fonctionnement en moins.

Concernant la répartition maternelle / élémentaire, l'écart s'est à nouveau resserré avec, respectivement, 46,6 % et 53,4 % du total annuel. Cette tendance à la réduction de l'écart entre les deux tranches d'âge est observée depuis 2021 sans interruption.

Note : les vacances de Noël se sont prolongées jusqu'au début de l'année civile 2025.

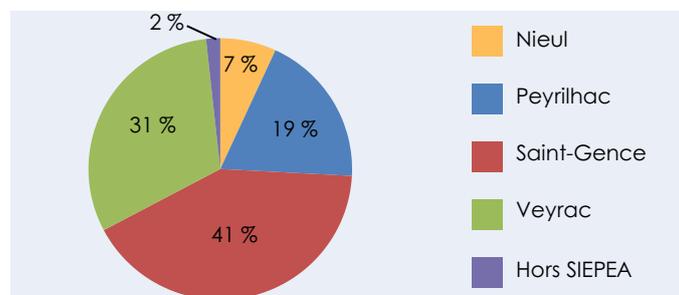
Elles ont tout de même été incluses dans le rapport d'activité 2024 pour des raisons de cohérence dans les comparatifs avec les années précédentes.

LE CHIFFRE

3 973

C'est le nombre de « jours-enfants » réalisés durant les vacances en 2024

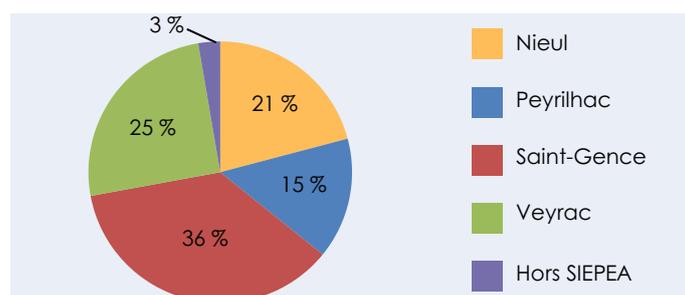
Vacances scolaires Répartition des enfants accueillis selon les communes



Sur l'ensemble de l'année 2024, comme pour les mercredis (voir plus haut), la fréquentation des enfants de Nieul reste faible à cause d'un accueil pleinement ouvert à partir de septembre. Cela conduit mécaniquement à une augmentation des pourcentages des autres communes.

Mais en limitant l'analyse à la période de septembre à décembre 2024, on constate le rééquilibrage suivant :

Vacances scolaires de septembre à décembre (automne + Noël)



PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE ET LABELLISATION PLAN MERCREDI

L'élaboration du nouveau Projet Éducatif de Territoire (PEDT) a été portée par la directrice du pôle enfance.

Ce nouveau PEDT, qui dresse des perspectives pour la période 2024-2027, a reçu un avis favorable en juin 2024 de la part du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

Le projet s'appuie largement sur le bilan du PEDT précédent et s'efforce de développer une politique éducative qui s'inscrit dans la continuité, de la petite enfance à l'enfance, en associant l'ensemble des structures du SIEPEA, les Mairies, les écoles et les autres partenaires.

Un nouveau dossier de labellisation « Plan mercredi » de l'accueil de loisirs, adossé au nouveau PEDT, a été élaboré et a également reçu un avis favorable. Cette labellisation salue une nouvelle fois l'organisation d'un accueil périscolaire de qualité le mercredi après-midi.

Incidentement, elle permet au SIEPEA de bénéficier d'une bonification de la prestation de service versée par la Caisse d'Allocations Familiales.



ACTIVITÉS

Outre les nombreuses activités organisées sur place, l'équipe conçoit un programme de sorties autour de thématiques retenues pour chaque période dans le cadre du projet pédagogique.

La liste complète serait exhaustive mais on peut citer, à titre d'exemples, les éléments suivants.

Pour la première fois, l'accueil de loisirs a participé à « La Grande Lessive ».

Il a ainsi fédéré le RPE, les Mairies et les écoles de Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac.

Les œuvres des enfants ont été exposées dans l'espace public.

Ci-contre un exemple à Veyrac.



La correspondance avec la maison de retraite de Nieul s'est poursuivie et a été l'occasion d'une rencontre festive (divers jeux étaient organisés) sur l'esplanade du château de Nieul le 12 juin 2024.



Une rencontre inter-centres a été organisée en collaboration avec les accueils de loisirs de Bonnac-la-Côte, Feytiat et Rilhac-Rancon. Ce projet s'est inscrit au sein du parcours citoyenneté du plan mercredi.

Une après-midi portait sur la thématique « Citoyenneté » et une autre après-midi a été consacrée à la mise en place d'Olympiades.

Dans le cadre du REAAP, une balade gourmande a réuni 18 familles le 25 mai 2024 et des ateliers parents/enfants autour du cirque se sont déroulés durant trois matinées.



Dans le cadre du nouveau plan mercredi, un projet de correspondance a été développé avec une école située en Afrique, au Togo, en partenariat avec l'association Noukou.

Plus localement, un partenariat avec le club de basket de Saint-Gence a permis aux enfants de l'accueil de loisirs de prendre part aux entraînements du mercredi après-midi.

Durant l'été 2024, pour célébrer les 20 ans du SIEPEA, une fête a été organisée.

Un spectacle a notamment été proposé aux familles, marquant un retour sur les temps forts qui ont marqué l'ALSH au cours des 20 dernières années. Une rétrospective avec des photos a également été réalisée.



Un partenariat a été mis en place avec la célèbre manufacture de porcelaine Bernardaud. Il a permis aux enfants de découvrir toutes les étapes de création de la porcelaine, jusqu'à la cuisson de leurs œuvres dans un four de la fabrique à Limoges.



AUTRES INFORMATIONS

Subvention du Département

Le Conseil Départemental de la Haute-Vienne soutient l'accueil de loisirs du SIEPEA.

En 2024, il a versé une subvention de 3 500 € pour participer à son fonctionnement.



Partenariats CAF et MSA

La Caisse d'Allocations Familiales verse des prestations aux collectivités qui gèrent et développent des structures d'accueil destinées aux enfants et auxquelles le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports délivre un agrément.

Pour les temps périscolaire et extrascolaire, plusieurs conventions sont signées avec la CAF de la Haute-Vienne :

- conventions pour le versement des prestations de service (soldes 2023 et acomptes 2024) ;
- convention pour le complément Plan mercredi (année 2023) ;
- convention de financement Passeport jeunes (solde 2023 et acompte 2024) ;
- convention territoriale globale (année 2023 et acompte 2024).

Le total des prestations perçues en 2024 pour l'ALSH est de 100 927 € (+ 10 % par rapport à 2023).

S'agissant de la MSA, les soldes au titre de l'année 2023 ont atteint 233 € et les acomptes 2024 ont été de 474 €.



Ajustements des grilles tarifaires

En novembre 2024, la commission finances a proposé une augmentation d'environ 2 % pour l'ensemble de la grille tarifaire de l'accueil de loisirs.

Comme en 2023, ses travaux ont été guidés par la recherche d'un équilibre entre la préservation des recettes du SIEPEA pour compenser la forte hausse des dépenses, tout en contenant l'impact sur les familles.

Grilles tarifaires validées par le comité syndical le 12 décembre 2024 et mises en œuvre à compter de janvier 2025 :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS ALSH 1er ENFANT			
	Demi-journée	Journée	Repas	Forfait semaine avec repas
Jusqu'à 599 €	6,75 €	11,90 €	3,15 €	63,85 €
600 à 999 €	7,35 €	12,50 €	3,15 €	66,40 €
1 000 à 1 399 €	8,10 €	13,10 €	3,15 €	69,60 €
1 400 à 1 799 €	8,75 €	13,65 €	3,15 €	71,95 €
1 800 € et plus	9,30 €	14,35 €	3,15 €	74,95 €

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS ALSH 2ème ENFANT			
	Demi-journée	Journée	Repas	Forfait semaine avec repas
Jusqu'à 599 €	5,65 €	8,85 €	3,15 €	51,00 €
600 à 999 €	6,20 €	9,40 €	3,15 €	53,55 €
1 000 à 1 399 €	6,75 €	10,05 €	3,15 €	55,85 €
1 400 à 1 799 €	7,50 €	10,80 €	3,15 €	59,05 €
1 800 € et plus	8,20 €	11,45 €	3,15 €	62,10 €

	TARIFS ALSH HORS COMMUNES SIEPEA			
QUOTIENT FAMILIAL	Demi-journée	Journée	Repas	Forfait semaine avec repas
Jusqu'à 599 €	9,30 €	16,80 €	3,20 €	84,85 €
600 à 999 €	9,85 €	17,45 €	3,20 €	87,25 €
1 000 à 1 399 €	10,65 €	18,05 €	3,20 €	90,45 €
1 400 à 1 799 €	11,20 €	18,70 €	3,20 €	92,75 €
1 800 € et plus	11,80 €	19,30 €	3,20 €	95,30 €

TARIFS SÉJOURS					
1er enfant			à partir du 2ème enfant		
Moins de 6 ans	6/7 ans	Plus de 8 ans	Moins de 6 ans	6/7 ans	Plus de 8 ans
2 jours	4 jours	6 jours	2 jours	4 jours	6 jours
41,35 €	97,60 €	187,70 €	33,90 €	83,40 €	160,05 €



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Comme prévu au PEDT, l'organisation des TAP mise en place depuis septembre 2021 a été reconduite.

La particularité de l'année 2024 est l'extension du dispositif à la commune de Nieul, qui compte une école maternelle et une école élémentaire, et où la Mairie a organisé jusqu'en juillet 2024 des TAP chaque jour entre le temps scolaire et la garderie périscolaire.

Les équipes enseignantes avaient sollicité une organisation qui ne comporte pas de TAP le lundi après-midi.

Le SIEPEA a pu répondre favorablement en organisant les temps d'activités périscolaires simultanément à Nieul et à Peyrilhac.

Le décalage annuel a conduit au calendrier suivant à partir de septembre 2024 :

- TAP le mardi pour Nieul et Peyrilhac ;
- TAP le jeudi pour Veyrac ;
- TAP le vendredi pour Saint-Gence.

Le nombre d'heures réalisées dans le cadre des TAP a connu une hausse de 4 % par rapport à 2023 pour atteindre 40 006.

En tout, 663 enfants en ont bénéficié.

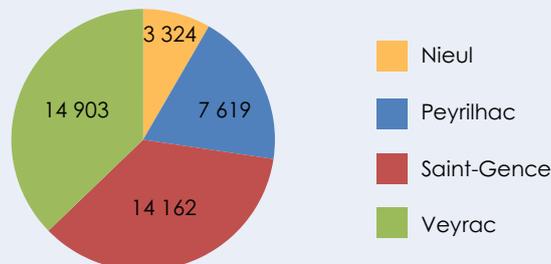
Cette augmentation s'explique naturellement par la mise en œuvre des TAP à Nieul les mardis à partir de septembre 2024. Les effets en année pleine provoqueront sans doute une nouvelle hausse globale en 2025.

LE CHIFFRE

663

C'est le nombre d'enfants qui ont bénéficié des TAP en 2024 (+ 90 enfants par rapport à 2023)

Temps d'Activités Périscolaires Répartition du nombre d'heures réalisées selon les communes



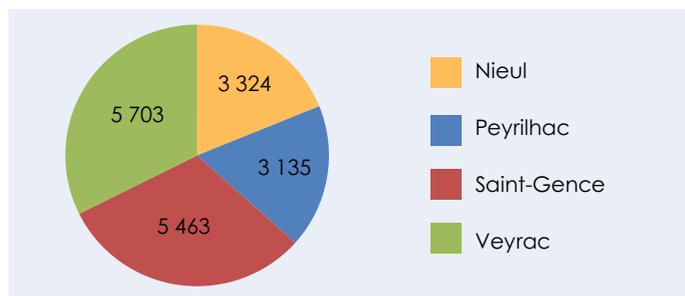
La répartition du nombre d'heures réalisées selon les communes n'est pas tout à fait révélatrice des effectifs scolaires.

On note en effet que, malgré un nombre d'élèves plus important dans les écoles de Saint-Gence que dans l'école de Veyrac, le nombre d'heures réalisées de TAP est légèrement supérieur à Veyrac. Cela s'explique par les horaires de la pause méridienne et de la garderie du soir aux écoles de Saint-Gence, où l'amplitude de la séquence de TAP est inférieure à celle de Veyrac de 15 minutes.

Sur l'ensemble de l'année 2024, la fréquentation des enfants de Nieul apparaît comme faible à cause de la mise en œuvre des TAP seulement à partir de septembre. Cela conduit mécaniquement à une augmentation des pourcentages des autres communes.

En limitant l'analyse à la période de septembre à décembre 2024, on constate ce rééquilibrage :

**Temps d'Activités Péri-scolaires
de septembre à décembre**



PARTENARIAT CAF

Les Temps d'Activités Péri-scolaires, au même titre que le temps périscolaire du mercredi ou que le temps extrascolaire des vacances, font l'objet d'une contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne pour le versement de la prestation de service (solde 2023 et acompte 2024).

Ils sont également éligibles, depuis cette année 2024, au bonus de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Le total des prestations perçues en 2024 pour les TAP s'élève à 37 328 €, soit une hausse de 114 % par rapport à 2023. Ce niveau d'augmentation cumule plusieurs facteurs : hausse de la fréquentation avec la mise en place des TAP à Nieul à partir de septembre 2024 et bonus CTG qui n'existait pas auparavant.

